

ASN 26 N +31SO3
GRA-LAT-001
SECTION 1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise
1.1. Identificateur de produit

Nom commercial : ASN 26 N +31SO3
 Type de produit : Fertilisant.

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage : Agriculture.
 Industriel.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société : Borealis L.A.T GmbH
 St.-Peter-Strasse 25,
 4021 Linz, Austria
 T: +43 732 6915-0
 E-mail : sds@borealisgroup.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

N° de téléphone en cas d'urgence : T: +44 (0) 1235 239 670

SECTION 2 Identification des dangers
2.1. Classification de la substance ou du mélange
Classification CE 67/548 ou CE 1999/45

Classification : Non classifié.

Code(s) des classes et catégories de danger, Règlement (CE) N° 1272/2008 (CLP)

Non classifié.

2.2. Éléments d'étiquetage
Règlement d'Etiquetage CE 1272/2008 (CLP)

- Pictogramme(s) de danger : Aucun(e).
- Pictogramme(s) de danger : Aucun(e).
- Mention d'avertissement : Aucun(e).
- Mention de danger : Aucun(e).
- Conseils de prudence : Aucun(e).

2.3. Autres dangers

Autres dangers : Conformément à l'annexe XIII du règlement (CE) n° 1907/2006, aucune évaluation PBT et vPvB n'a été menée puisque le produit est inorganique.

SECTION 3 Composition/informations sur les composants
3.1. / 3.2. Substance / Préparation

Substance / Préparation : Préparation.

Composants : Ce produit n'est pas dangereux mais contient des composants dangereux.

Composition : Les mélanges contenant moins de 80% de nitrate d'ammonium ne sont pas classés Irritant pour les yeux (Fertilizers Europe study july 2011).

Nom de la substance	Contenance	No CAS	No CE	Numéro annexe	REACH	Classification
Nitrate d'ammonium	: Entre 35 et 45 %	6484-52-2	229-347-8	----	01-2119490981-27-XXXX	O: R8 Xi: R36 ----- Ox. Liq. 3:H272 Eye Irrit. 2:H319

ASN 26 N +31SO3
GRA-LAT-001
SECTION 3 Composition/informations sur les composants (suite)

Nom de la substance	Contenance	No CAS	No CE	Numéro annexe	REACH	Classification
Sulfate d'ammonium	: Entre 50 et 75 %	7783-20-2	231-984-1	----	01-2119455044-46-XXXX	Non classé. (DSD/DPD) Non classé. (GHS)

SECTION 4 Premiers secours
4.1. Description des premiers secours
Premiers secours

- Inhalation : Faire respirer de l'air frais.
- Contact avec la peau : Laver la peau avec de l'eau savonneuse.
- Contact avec les yeux : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau.
- Ingestion : Ne pas faire vomir.
Rincer la bouche.
Consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Inhalation : Les poussières du produit peuvent provoquer une irritation respiratoire.
- Contact avec la peau : Non considéré comme particulièrement dangereux au contact de la peau dans des conditions normales d'utilisation.
- Contact avec les yeux : Les poussières du produit peuvent provoquer une irritation des yeux.
- Ingestion : Dangereux pour la santé si ingéré en grande quantité (désordres gastro-intestinaux). Dans les cas extrêmes, formation de méthémoglobine - "Blue baby syndrome" - et cyanose peuvent se produire.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- : La décomposition thermique génère des vapeurs toxiques.

SECTION 5 Mesures de lutte contre l'incendie
5.1. Moyens d'extinction
Moyens d'extinction

- Agents d'extinction appropriés : Grosses quantités d'eau.
- Agents d'extinction non appropriés : CO2.
Mousse.
Sable.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Risques spécifiques** : La décomposition thermique génère des vapeurs toxiques.

5.3. Conseils aux pompiers
Classe d'inflammabilité

- : Le produit n'est pas inflammable.
Peut accélérer la combustion d'autres matériaux inflammables.

Protection contre l'incendie

- : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

Procédures spéciales

- : Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.

Incendies avoisinants

- : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau.

ASN 26 N +31SO3

GRA-LAT-001

SECTION 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Les épandages seront traités par un personnel de nettoyage qualifié, équipé d'une protection respiratoire et oculaire adéquate.
Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour l'environnement : Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.
Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Ramasser le produit déversé et le mettre dans un récipient approprié.
Utiliser des conteneurs de rejet adéquats.

6.4. Référence à d'autres sections

Référence à d'autres sections : Voir Rubriques 7, 8, 13.

SECTION 7 Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Protection individuelle : Eviter toute exposition inutile. Eliminer rapidement des yeux, de la peau et des vêtements.

Manipulation : Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.
Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

Mesures techniques de protection : Une ventilation générale et extractive du local est habituellement requise.

Général : Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité.
Réduire à un minimum la production de poussières.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Stockage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé. Entreposer à l'abri de la chaleur/humidité.
Eviter toute contamination par des substances étrangères.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

: Voir Rubriques 1.1, 1.2.

SECTION 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle : Limites d'exposition générales pour les poussières non dangereuses TLV-TWA: 10 mg/m3 (particules inhalables).

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection individuelle

- **Protection respiratoire** : Aucun équipement de protection respiratoire n'est requis dans des conditions normales d'utilisation prévue avec une ventilation adéquate.
En cas de risque de production excessive de poussières, porter un masque adéquat.

- **Protection des mains** : En cas de contact répété ou prolongé, porter des gants.

ASN 26 N +31SO3
GRA-LAT-001
SECTION 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle (suite)

- **Protection de la peau** : Si le contact répété avec la peau ou une contamination des vêtements est possible, porter des vêtements de protection.
Protection de la peau : Vêtement de protection (couvrant complètement le corps) et gants résistants aux produits chimiques (nitrile, chloroprène, butyle ou autres gants adaptés, en accord avec les exigences de EN 374 (temps de passage : 480 min ; épaisseur : 0.6-0.8 mm ; demander conseil au fournisseur de gants)).
- **Protection des yeux** : Bien que des données spécifiques sur une irritation des yeux ne soient pas disponibles, porter une protection oculaire appropriée aux conditions de travail lors de la manipulation du produit.
- **Ingestion** : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
- Hygiène industrielle** : Assurer une extraction ou une ventilation générale du local.

SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques
9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- Etat physique à 20 °C** : Granulés.
- Couleur** : Gris(e).
- Odeur** : Inodore.
- Seuil olfactif** : Aucune donnée disponible.
- pH** : (10%) > 4.5
- Point de fusion [°C]** : Non applicable (décomposition du produit).
- Point d'ébullition [°C]** : Non applicable (solide).
- Point d'éclair [°C]** : Non applicable (solide).
- Taux d'évaporation** : Non applicable (solide).
- Inflammabilité** : Non applicable (solide non inflammable).
- Limites d'explosivité (inférieures - supérieures)** : N'est pas classé comme explosif selon les critères CE.
- Pression de vapeur** : Non applicable (non volatile).
- Densité de vapeur** : Non applicable (non volatile).
- Densité** : 0.85 - 0.95
- Solubilité dans l'eau** : Bonne.
- Coefficient de partage : n-octanol / eau** : Non applicable (solide inorganique).
- Température d'auto-inflammabilité** : Non applicable (solide non inflammable).
- Température de décomposition** : Aucune donnée disponible.
- Viscosité** : Non applicable (solide).
- Propriétés explosives** : N'est pas classé comme explosif selon les critères CE.

9.2. Autres informations

- Autres informations** : Non comburant selon les critères CE.

SECTION 10 Stabilité et réactivité
10.1. Réactivité

- : Voir 10.2.

10.2. Stabilité chimique

ASN 26 N +31SO3

GRA-LAT-001

SECTION 10 Stabilité et réactivité (suite)

Stabilité et réactivité : Produit stable dans les conditions normales de stockage, de manutention et d'emploi.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Aucun(es) dans des conditions normales.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter : Chaleur.
Flamme nue.
Eviter toute contamination par des substances étrangères.

10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter : Acides forts.
Bases fortes. Agents réducteurs, alcalis, métaux finement divisés.
Agent oxydant. - Permanganates - Chromates Matières organiques. - Nitrites - Perchlorates - Hypochlorite de sodium

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : La décomposition thermique génère :
Ammoniaque.
Oxydes d'azote.

SECTION 11 Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Admin. orale (rat) DL50 [mg/kg] : Aucune donnée disponible.

SECTION 12 Informations écologiques

12.1. Toxicité

Information relative aux effets écologiques : Faible toxicité pour la vie aquatique.

CL50-96 Heures - poisson [mg/l] : Aucune donnée disponible.

12.2. Persistance et dégradabilité

: Aucune donnée disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

: Le produit ne présente pas de phénomène de bio-accumulation.

12.4. Mobilité dans le sol

: Aucune donnée disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

: Conformément à l'annexe XIII du règlement (CE) n° 1907/2006, aucune évaluation PBT et vPvB n'a été menée puisque le produit est inorganique.

12.6. Autres effets néfastes

Précautions pour l'environnement : Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.
Attention : Ce fertilisant contenant du nitrate, un déversement important peut avoir un impact défavorable sur l'environnement, par exemple l'eutrophisation des eaux de surface confinées ou une contamination aux nitrates des eaux souterraines ou des eaux de surface.

ASN 26 N +31SO3

GRA-LAT-001

SECTION 13 Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Généralités : Eviter le rejet dans l'environnement.
Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

SECTION 14 Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

Information générale : Non réglementé.

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

: Non réglementé.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Transport terrestre : Non réglementé.

Transport par mer : Non réglementé.

Transport aérien : Non réglementé.

14.4. Groupe d'emballage

: Non réglementé.

14.5. Dangers pour l'environnement

: Aucun(e).

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

: Aucun(e).

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

: Non applicable.

SECTION 15 Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

: S'assurer que toutes les réglementations nationales ou locales sont respectées.

Allemagne

: Gefahrstoffverordnung Anhang III/6 und TRGS 511 beachten

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

: Aucune donnée disponible.

SECTION 16 Autres informations

Autres données : Aucun(e).

Le contenu et le format de cette fiche de données de sécurité sont conformes au Règlement (EU) 453/2010 (REACH Annexe II).

DENEGATION DE RESPONSABILITE Les informations contenues dans ce dossier proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Ce dossier a été rédigée et doit être utilisé uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 7 / 7

Edition révisée n° : 2

Date : 21 / 6 / 2015

Remplace la fiche : 3 / 6 / 2015

ASN 26 N +31SO3

GRA-LAT-001

Fin du document